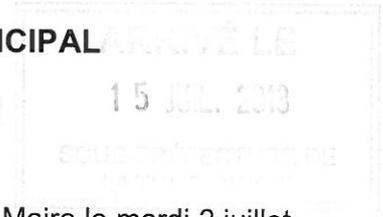




## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUILLET 2013



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le mardi 2 juillet 2013, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Michel CHARPENAY à Michel BACCONNIER – Alain CACALY à David CICALA – Rahma KHADRAOUI à Grégory COIN – Fabienne ALPHONSINE à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE – Yannis BURGAT à Andrée LIGONNET – Florentine MASSE à Jean-Claude CANO

Absent excusé : Franck FERRANTE

Absents : Bénédicte KREBS – Véronique SORIANO – Grégory ESTREMS – Stéphane JEANNET – Isabelle BALLETT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.

**DELIB 2013.07.08 04**

**OBJET : Création de locaux associatifs à Gargues – validation de la programmation et du lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre**

Monsieur Michel BACCONNIER, le maire, expose aux membres du conseil municipal que la commune a acquis, en novembre 2011, une exploitation agricole composée de terrains et de bâtiments. Une partie des bâtiments est utilisée depuis plusieurs années par le Musée de la Vie rurale, association saint-quentinoise, dans le cadre d'un bail.

Consciente de la nécessité de sauvegarder cette architecture traditionnelle, la commune envisage des travaux de réhabilitation et profite de cette opportunité pour proposer la création de locaux adaptés aux besoins du Musée (pour des visites de groupes) et aux besoins de l'ACCA.

Dans ce cadre, une étude de programmation a été lancée en septembre 2012 avec la société AMOME CONSEILS, permettant ainsi de :

- Garder l'esprit et la mémoire du lieu, en offrant aux visiteurs une ambiance « rustique » et « authentique » (fréquentation importante par des urbains),
- Préserver l'identité architecturale du hameau,
- Maintenir en état un bâtiment significatif de l'architecture locale en tenant compte de la priorité d'une restauration de qualité du pisé.

Le terrain d'opération est situé en bordure ouest du territoire de la commune et regroupe les parcelles D n° 29, 31 et 32 (bâti et abords immédiats) ainsi que la parcelle DA n° 118 pour le pré, anciennement camping et ferme. Toutes ces parcelles sont propriétés communales.

#### Coûts

- Travaux 1.070 000 € TTC,
- Opération : 1.450 000 € TTC.

### **Modalités de mise en œuvre**

Etude de programmation réalisée avec la société AMOME CONSEILS. Cette étude permettant de lancer la consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider la programmation de ce projet ainsi que de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** la programmation, le principe de création de locaux associatifs sur le site de Gargues et le montant prévisionnel de la réhabilitation.
- **APPROUVE** les modalités de mise en œuvre du projet par le lancement de la consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

**A l'unanimité et 2 abstentions (Ch. Casadei - JP Morel)**

St-Quentin-Fallavier, le 10 juillet 2013.

Publication et transmission en sous-préfecture le 11 JUIL. 2013



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.